



Lester B. Pearson
School Board

Commission scolaire
Lester-B.-Pearson

COPIE d'une résolution adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson lors d'une séance ordinaire tenue à Dorval, Québec, le 27 juin 2017.

Résolution numéro 2017-06-#09

Circonscriptions électorales – Adoption d'un projet de circonscriptions électorales aux fins des élections scolaires

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections scolaires* (ci-après appelée « la *Loi* ») stipule que le territoire des commissions scolaires doit être divisé en un nombre déterminé de circonscriptions électorales; et

ATTENDU QUE, comme l'a autorisé le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 15 mai 2017, le nombre de circonscriptions électorales de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est fixé à 12 pour les élections scolaires devant légalement se tenir le 4 novembre 2018; et

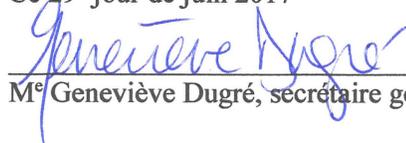
ATTENDU QUE les articles 7 à 10 de la *Loi* précisent comment la Commission scolaire Lester-B.-Pearson doit diviser son territoire en circonscriptions, adopter un projet de circonscriptions électorales, consulter sa communauté sur cette division, et adopter par une majorité de deux tiers, avant le 31 décembre, une résolution finale divisant le territoire de la commission scolaire en 12 circonscriptions électorales :

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire M. Sherman et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de circonscriptions électorales ci-joint établissant les limites des 12 circonscriptions électorales de la commission scolaire aux fins d'élection, portant le titre de *Projet de circonscriptions électorales 2017 de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson – Descriptions*, soit adopté et soumis à une consultation auprès du public conformément aux dispositions des articles 7 à 10 de la *Loi sur les élections scolaires*.

Je certifie que le présent document est tiré du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson tenue le 27 juin 2017 et que le texte ci-dessus doit être ratifié par l'approbation du procès-verbal de cette réunion lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires qui aura lieu le 28 août 2017.

Ce 29^e jour de juin 2017


M^e Geneviève Dugré, secrétaire générale